

Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales

Destinataires : Les étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton (UMCM)
Les membres du personnel (UMCM)

Auteure : Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales

Cc : Gilles C. Roy, VRER
Gabriel Cormier, VRARH

Date : Le 29 août 2022

Objet : **NDS 54 - Mesures sanitaires COVID-19 à la session d'automne 2022**

1. La vaccination

La [Santé publique du NB](#) rappelle que « **tous les gens du Nouveau-Brunswick qui peuvent se faire vacciner devraient le faire** » : « La vaccination est très importante, même si vous avez eu la COVID-19. La vaccination après l'infection aide à améliorer la réponse immunitaire et peut fournir une meilleure protection durable contre les variantes actuelles et futures du virus ».

Une **dose de rappel est fortement recommandée** si au moins 5 mois se sont écoulés depuis la dernière dose et depuis tout résultat positif à la COVID-19. L'intervalle minimum est de 3 mois. De nombreuses pharmacies du N.-B. offrent des doses de rappel. Pour prendre rendez-vous à une clinique de vaccination, contactez Téléservices au 1-833-437-1424.

2. Le port du masque

Le port du masque est obligatoire dans les circonstances suivantes :

- Dans les locaux du Centre de santé et du Centre de médecine de précision du Nouveau-Brunswick.
- Le port du masque procédural est obligatoire depuis le 25 août 2022 dans tous les espaces du Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick. Des masques procéduraux sont disponibles à toutes les entrées et dans la plupart des locaux du CFMNB.
- La professeure ou le professeur peut exiger le port du masque lors des consultations dans son bureau.
- L'employée ou l'employé peut exiger le port du masque dans son propre bureau.
- Les athlètes universitaires doivent respecter les mesures sanitaires en vigueur dans les autres institutions (ex. le port du masque dans les espaces communs intérieurs).
- Les stagiaires doivent respecter les mesures sanitaires en vigueur dans leur milieu de stage.

Le port du masque demeure fortement recommandé :

- Dans les **espaces communs intérieurs** (ex. escaliers, ascenseurs, corridors, toilettes, salles d'étude, bureaux des 2^e et 3^e cycles) et **pendant les cours**.
- **Pendant 10 jours** après tout résultat positif à la COVID-19 afin de contribuer au maintien d'un milieu de travail et d'étude sécuritaire pour toutes et tous.

Tous les membres de la communauté universitaire sont invités à porter leur masque sur le campus si elles ou ils le souhaitent, tout en respectant le choix des autres.

3. Les autres mesures sanitaires

En phase verte, chaque employeur doit faire sa propre évaluation des risques et prendre des précautions appropriées en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Ainsi, l'Université se réserve le droit de modifier les consignes sanitaires en tout moment en fonction de l'évolution de la pandémie.

La province pourrait également annoncer de nouvelles mesures qui obligeraient l'Université à modifier ses consignes. Rappelons qu'à la session d'automne 2021, la province avait imposé le port du masque le 22 septembre 2021. Les mesures coupe-circuit de la province sont entrées en vigueur le 8 octobre 2021.

Les institutions postsecondaires doivent toujours être prêtes pour la possibilité du retour de certaines mesures sanitaires.

Dans les salles de classe et de réunion, la mesure de base est la **capacité réduite** (normalement de 50 %). Alors que les autres universités du N.-B. sont à pleine capacité tout en exigeant le port du masque, l'Université de Moncton a choisi de maintenir la capacité réduite tout en recommandant fortement le port du masque. Les autres mesures sanitaires mises en place pour la COVID-19 sont toujours en vigueur (ex. désinfection des surfaces communes, désinfectant pour les mains aux entrées, remplacement des filtres).

4. Les plans opérationnels

La distanciation et les autres mesures sanitaires dans les milieux de travail restent en vigueur.

Il **ne sera pas** nécessaire de préparer des plans opérationnels pour les cours pratiques à moins que le N.-B. annonce le retour de certaines mesures sanitaires. Presque tous les cours pratiques ont un ancien plan opérationnel qui pourra être révisé au besoin.

Les **consignes pour les cours théoriques ne seront plus** en vigueur à moins que le N.-B. annonce le retour de certaines mesures sanitaires. Toutefois, la **capacité réduite** doit être respectée afin de maximiser la distanciation dans la salle de classe.

Aucun plan opérationnel n'est exigé pour les activités sur le campus à l'exception des événements à l'intérieur avec **plus de 300** participantes et participants. Les activités à **l'extérieur** sont encouragées.

Les unités académiques ou administratives ainsi que les comités peuvent **se réunir en présentiel**, en mode hybride ou par Teams. La **capacité réduite** doit être respectée afin de maximiser la distanciation. Les membres de la communauté universitaire sont encouragés à porter leur masque.

5. Les symptômes de la COVID-19

Restez chez vous et faites-vous tester si vous avez :

- UN des [symptômes](#) suivants :
 - Fièvre
 - Perte du goût ou de l'odorat.
- DEUX des symptômes suivants :
 - Nouvelle toux ou aggravation d'une toux chronique,
 - Difficulté à respirer,
 - Mal de gorge,
 - Écoulement nasal,
 - Maux de tête,
 - Diarrhée, ou
 - Fatigue nouvellement apparue.

6. Les tests de dépistage de la COVID-19

Les tests de dépistage sont réservés aux **personnes symptomatiques**. Si vous avez des symptômes, cliquez sur le lien « [se faire tester](#) » sur le site web de la Santé publique du NB pour prendre rendez-vous pour un test.

Les **étudiantes et étudiants en logement universitaire** qui ont des symptômes peuvent contacter le Service de sécurité pour faire livrer des tests rapides à leur chambre. Vous devez vous tester si vous avez des symptômes de la COVID-19.

Si votre résultat est négatif, vous pouvez venir sur le campus. Si vous avez un test rapide négatif et que vos symptômes persistent ou s'aggravent ou que de nouveaux symptômes se développent, **testez-vous de nouveau**.

7. Que faire si le résultat de votre test est positif?

Veillez rester à la maison :

- Jusqu'à ce que vous n'ayez pas eu de fièvre pendant 24 heures
- Jusqu'à ce que vous n'ayez pas eu de diarrhée ou de vomissements pendant 48 heures
- Jusqu'à ce que vos autres symptômes s'atténuent
- Pendant que vous êtes malade.

Si vous n'avez pas de symptômes, vous pouvez venir sur le campus. On vous recommande fortement de **porter le masque pendant 10 jours**.

Vous pourriez continuer à obtenir un résultat positif après l'infection. **Ne continuez donc pas** à faire de tests jusqu'à l'obtention d'un résultat négatif.

Veillez déclarer votre résultat positif :

Déclarez votre [résultat positif](#) sur le site de la Santé publique du NB.

Si vous êtes **étudiante ou étudiant**, veuillez informer vos professeures et professeurs ainsi que le **Registrariat** (regist@umoncton.ca) que vous êtes absent en raison de la COVID-19.

Si vous êtes **employée ou employé**, veuillez informer votre superviseure ou superviseur que vous êtes absent en raison de la COVID-19. Elle ou il pourra se servir du [gabarit de courriel](#) qui est disponible sur le site web du VRAEAP pour informer les membres de l'unité.

Nous vous rappelons que les membres du corps professoral ne peuvent pas exiger un **billet médical** à leurs étudiantes et étudiants lors d'absences à un cours pour la COVID-19.

Comme membre du corps professoral, si vous devez vous absenter pendant que vous avez des symptômes de la COVID-19, vous pourrez livrer votre cours à distance.

8. Que faire si quelqu'un dans votre ménage a des symptômes ou un résultat positif?

Vous n'avez pas à rester chez vous à moins que vous ayez vous-même des symptômes.

9. Éprouvez-vous de l'anxiété ou du stress?

- Centre d'aide par les pairs étudiants : pair.aidant@umoncton.ca.
- Service de santé et psychologie : <https://www.umoncton.ca/umcm-santepsychologie/>(Conseils mieux-être et InfoPSY); psychologie@umoncton.ca ou au 506-858-4007.
- Infirmière au Centre de santé : sante@umoncton.ca. Sans rendez-vous du lundi au jeudi, de 9 h à 11 h, et de 13 h 30 à 15 h 30.

10. Votre engagement continu

L'Université de Moncton continue de prioriser votre santé et votre sécurité. Votre collaboration est également indispensable afin d'offrir un milieu d'études et de travail sécuritaire. Ainsi, nous comptons sur votre engagement continu pour protéger la santé et la sécurité de tous les membres de la communauté universitaire.

Il incombe à chacune et chacun de continuer à respecter les consignes sanitaires pour maintenir un milieu accueillant et ouvert pour toutes et tous. Rappelez-vous de respecter la capacité réduite. Faites votre part pour vous protéger (ex. dose de rappel, lavage des mains, port du masque) et ne venez pas sur le campus quand vous êtes malade afin de protéger les autres.

Nous vous remercions de votre collaboration. Sachez que les efforts que vous déploierez pour assurer la santé et la sécurité de toutes et de tous sont grandement appréciés.